

Compte-rendu

Comité de suivi Daviais

12 décembre 2018

Présents

LE SOMMER Isabelle, Cheffe de service Anef Ferrer
JEHANNO Philippe, Directeur Général Anef Ferrer
DUCASSE Gilles, Directeur Général ASBL
LENA Joseph ,LDH
BRUNACCI Jean, US solidaires / Intersyndicale
TUCHAIS Catherine, FSU / Intersyndicale
RICHARD Isabelle, Diaconat Protestant de Nantes
BOURON Jacques, Diocèse de Nantes
BRUNIER Xavier, Diocèse de Nantes
CAILLAUD Yves-Antoine, Secours Catholique
SACQUET Véronique, L'autre Classe
VATZ Nelly, L'autre Classe
LE PELLOTEC Colette, ASAMLA
DIVET Hervé, ASAMLA
CHENU Melina, Les bienveilleurs et amis des exilés nantais
ANFI Youssef, AURORE
CHERIDI Djamel,AURORE
Sylvaine Devriendt, Médecins du Monde
DUBOIS Perrine, CCAS

Ville de Nantes :
BASSAL Aicha
BENATRE Marie-Annick
HUARD Jean-Paul

A. Bassal rappelle l'ordre du jour de cette rencontre, soit la présentation par les trois associations Aurore, Saint Benoit Labre et ANEF FERRER de leurs missions dans la gestion des hébergements ouverts par la Ville suite à l'évacuation du campement du square Daviais.

Chaque directeur a présenté l'histoire et les valeurs de son association, les différentes activités réalisées par l'association sur le champ de la lutte contre les exclusions et notamment à destination des personnes migrantes, les missions principales et le fonctionnement partenarial.

Aurore , : <http://aurore.asso.fr>
Anef ferrer :<https://www.anef-ferrer.fr>
Saint Benoit Labre : <https://asbl44.com>

Synthèse des missions des trois associations :

- *accompagnement socio-administratif individualisé des personnes
- *aide au dépôt du dossier OFPRA
- *suivi de la procédure de demande d'asile devant ofpra / CNDA en lien avec le réseau de partenaires experts (Cimade, réseaux d'avocats, LDH...)
- *ouverture droits sociaux et santé
- *organisation des orientations / sorties vers les dispositifs adaptés en lien avec OFII / SIAO.

De nombreux partenariats sont développés au profit des personnes migrantes hébergées. Différents exemples de partenariats ont été présentés par chacune des trois associations : dans le domaine de l'apprentissage de la langue française, du sport, des loisirs, de la formation/insertion professionnelle....Il existe une double dynamique : à la fois les associations développent des activités bénévoles sur site et orientent vers des partenaires associatifs extérieurs. L'objectif est bien de favoriser l'insertion sociale des personnes migrantes dans la vie du quartier avec les habitants et les associations locales.

M. Brunacci remercie les trois intervenants et fait savoir qu'il n'y a pas de défiance sur la manière dont les missions sont réalisées. Il souhaite savoir s'il existe des tensions entre communautés et si les personnes migrantes sont satisfaites de l'hébergement proposé ?

Les associations répondent positivement sur la satisfaction des personnes, qui par ailleurs bénéficient d'un accompagnement individualisé.

M. Léna demande si les trois associations ont des contacts avec les permanences juridiques / d'accès aux droits tenues par d'autres associations (LDH, Cimade ...).

Réponse des trois associations : C'est bien le rôle des associations gestionnaires que de travailler en réseau pour apporter la réponse la plus adaptée aux personnes dans leur accès aux droits.

M. Brunier fait savoir que le comité suivi était demandeur de rencontrer les associations notamment pour mieux définir les complémentarités et partenariats à mettre en œuvre.

Mme Richard demande quels sont les partenariats initiés par les associations concernant l'offre de français ? Chacune des associations décrit les actions existantes, tout en précisant qu'il peut exister un besoin de compléter cette offre de français.

M. Divet salue la diversité associative existante tout en rappelant qu'aucune association n'a l'exhaustivité de la réponse. Il invite les trois associations à remonter leurs besoins aux membres du comité de suivi pour mieux appréhender l'offre à développer.

Les trois associations sont favorables à construire ces coopérations et s'appuyer sur la diversité associative. La condition est bien de définir, organiser, formaliser en préalable la cadre de ce partenariat (charte, ..) pour que chacun soit dans son rôle et assurer la cohérence de l'accompagnement apporté aux personnes.

Il est convenu que les coordonnées des trois associations seront transmises dans le CR.

Coordonnées des directeurs des trois associations :

Anef Ferrer : Philippe Jehanno 0608873623

Aurore : Djamel Cheridi, 0611309550

Saint Benoit Labre : Gilles Ducassé 0685425118

M. Huard interroge pour savoir si aujourd'hui les trois associations ressentent une pression de l'État concernant les personnes qu'ils hébergent.

Il n'y a pas de pression de l'État aujourd'hui et l'État a bien connaissance de la situation des personnes hébergées dans les sites.

La Ville s'est substituée totalement à l'État en ouvrant ces sites d'hébergement mais l'objectif est bien que les personnes réintègrent le Dispositif National d'Accueil. Pour le compte de l'Etat, l'OFII est responsable du Premier accueil des demandeurs d'asile, coordonne et anime le Dispositif National d'Accueil (DNA) des demandeurs d'asile et des réfugiés. A ce titre, il gère les entrées des demandeurs d'asile dans les Centres d'Accueil pour Demandeurs d'Asile (CADA), les Centres Provisoires d'Hébergement (CPH) des réfugiés et dans les autres dispositifs d'hébergement relevant du DNA.

Dans la mesure où les personnes hébergées dans les sites temporaires par la Ville sont demandeurs d'asile, elles ont vocation à intégrer le DNA. Un comité de suivi se réunit tous les 15 jours entre les trois associations gestionnaires, la ville et les services de l'État (Ofii, ddc) pour organiser

l'orientation progressives des personnes vers le Dispositif National d'Accueil. Au sein du comité, il y a à ce stade une volonté commune de trouver des solutions.

M. Léna demande dans quelle phase les sites se situent aujourd'hui : 2 ou 3 . Aicha Bassal rappelle qu'il s'agit toujours de la phase 2 mais que pour autant les sites sont temporaires dans l'attente que les personnes soient réorientées vers le DNA.

M. Léna fait par ailleurs référence à l'article de presse paru le jour même concernant le refus de l'État (via courrier du premier ministre) de prendre en charge financièrement les dépenses de la Ville concernant l'accueil des personnes migrantes, alors même que l'État a été enjoint par le tribunal d'héberger et de nourrir les personnes suite à l'évacuation de Daviais. M. Léna demande s'il est possible d'avoir le détails des dépenses engagées par la Ville.

A. Bassal fait savoir qu'il existe des échanges avec l'État et que la Ville n'est que dans un début d'interpellation de l'Etat sur ce sujet, l'objectif étant d'obtenir gain de cause. Le détail des dépenses sera communiqué en même temps que le compte-rendu.

M. Brunacci réitère sa demande d'interpeller l'État pour la mise en œuvre d'une table ronde sur la question migratoire.

Mme Vatz demande quelles sont les réponses qui vont être apportées aux personnes qui arrivent tous les jours sur Nantes sans solution d'hébergement.

M. Chenu alerte sur la question des mineurs non reconnus mineurs.

Mme Bassal rappelle que la Ville ne pourra pas apporter toutes les réponses à elle seule et qu'il faut maintenir une interpellation de l'État pour qu'il prenne ses responsabilités et mobilise les moyens pour sortir de la crise de l'accueil dans laquelle on se trouve. La Ville essaie aussi de mener la bataille des idées pour que l'opinion publique influe sur la position de l'État.

Prochaine rencontre : 16 janvier 2019 à 18h.